AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1796
FR0011950732-FS0757

25 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2015, la société par actions simplifiée Bim[1] (54 avenue Marceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 novembre 2015, par suite d'une diminution du nombre d'actions ELIOR détenues par assimilation au titre d'un contrat *d'equity swap*[2], les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société ELIOR et détenir 45 432 362 actions ELIOR représentant autant de droits de vote, soit 26,36% du capital et des droits de vote de cette société[3], ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Détention effective	41 350 965	23,99
Détention par assimilation	4 081 397	2,37
Total Bim	**45 432 362**	**26,36**

Au titre du 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation 4 081 397 actions ELIOR (prises en compte au 1er alinéa) résultant de la détention d'un contrat d'*equity swap* dénouable à tout moment en espèces jusqu'au 11 juin 2019.

[1] Contrôlée par M. Robert Zolade.
[2] Cf. D&I 215C1416 en date du 13 octobre 2015.
[3] Sur la base d'un capital composé de 172 340 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.